



HAL
open science

Mayotte: plus d'un adulte sur deux n'est pas né sur l'île

Claude-Valentin Marie, Didier Breton, Maude Crouzet

► To cite this version:

Claude-Valentin Marie, Didier Breton, Maude Crouzet. Mayotte: plus d'un adulte sur deux n'est pas né sur l'île. *Population et sociétés*, 2018, 560, pp.1-4. 10.3917/popsoc.560.0001 . hal-04073641

HAL Id: hal-04073641

<https://hal.science/hal-04073641v1>

Submitted on 25 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Population & Sociétés

English
version

Mayotte : plus d'un adulte sur deux n'est pas né sur l'île

Claude-Valentin Marie*, Didier Breton**, Maude Cruzet**

Département français d'outre-mer, l'île de Mayotte connaît une croissance démographique très rapide doublée d'une recomposition importante de sa population sous l'effet des migrations. S'appuyant sur l'enquête *Migrations, famille et vieillissement* menée en 2015 et 2016, Claude-Valentin Marie, Didier Breton et Maude Cruzet retracent l'histoire de la population de Mayotte et décrivent les facteurs œuvrant à sa recomposition.

Comptant 256 500 habitants en 2017, l'île de Mayotte (encadré 1) connaît une croissance démographique sans égale en France [1]. Estimée à 23 000 en 1958, sa population a plus que quintuplé en moins de 40 ans (tableau). Son taux d'accroissement entre 2012 et 2017, supérieur à 4 % par an, est dix fois supérieur à celui de la France entière. Le mouvement s'est accéléré depuis 2012 avec un surplus annuel moyen de 8 800 habitants, très supérieur à celui des cinq années précédentes (2007-2012). Ce territoire de 374 km² affiche en conséquence une densité exceptionnelle de 685 habitants au km². Département le plus pauvre de France [2], Mayotte pâtit d'une situation économique plus que délicate et d'un état sanitaire et environnemental préoccupant.

Forte progression des naissances de parents étrangers

En 2017, à Mayotte, le taux de natalité est de 38 naissances pour 1 000 habitants par an, équivalent à celui du Sénégal ou du Nigéria. Après une période de relative stabilité jusqu'en 2013 (environ 7 000 naissances annuelles entre 2007 et 2013), la natalité ne cesse d'y progresser, avec une contribution grandissante des mères étrangères (74 % en 2017), Comoriennes pour la plupart (69 %). Quant aux pères, ils sont pour une moitié Français et pour l'autre, étrangers, le plus souvent Comoriens.

Tableau. Évolution de la population de Mayotte depuis 1958

Année du recensement	Population	Croissance annuelle (%) ^(a)
1958	23 364	-
1966	32 607	4,2
1978	47 246	3,1
1985	67 205	5,2
1991	94 410	5,8
1997	131 220	5,7
2002	160 265	4,1
2007	186 452	3,1
2012	212 645	2,7
2017	256 500	4,1

Source : recensements de la population, Insee

(a) : depuis le recensement précédent

Mais le plus remarquable est la forte progression des naissances issues de deux parents étrangers (42 % en 2017, contre 28 % en 2014)⁽¹⁾. Un résultat d'importance, car ces enfants seront les premiers susceptibles d'être concernés par les nouvelles dispositions du code de la nationalité introduites en 2017 et qui révisent le « droit du sol » : elles imposent en effet que pour en bénéficier un enfant né à Mayotte ait – au jour de sa naissance – au moins un de ses parents qui réside de manière régulière depuis plus de trois mois sur le territoire de Mayotte.

(1) En 2014, 44 % des enfants sont nés d'un couple mixte (père ou mère de nationalité étrangère) et 28 % de deux parents français.

* Institut national d'études démographiques

** Université de Strasbourg

Encadré 1. Une exception coloniale

L'île de Mayotte, située à 8 000 km de la métropole, dans le canal du Mozambique, entre l'Afrique de l'Est (400 km) et Madagascar (300 km), est distante de 70 km de l'île comorienne d'Anjouan (voir figure 1). Mayotte occupe dès le XV^e siècle une position stratégique sur la route des Indes dans l'océan Indien, faisant fonction alors de plaque tournante du commerce de l'esclavage. L'arrivée de populations d'origine bantoue entre le V^e et le VIII^e siècle a été suivie d'immigrations venant d'Afrique de l'Est, les invasions arabes du XIII^e au XV^e siècle ayant de leur côté propagé la religion musulmane⁽²⁾. En très forte croissance cette dernière décennie, la population de l'île, évaluée à 256 500 en 2017, connaît aujourd'hui une phase de forte recomposition sous les effets combinés d'une natalité et de migrations importantes.

Les premiers liens de Mayotte avec la France datent de 1841, quand le sultan Andriantsouli propose de lui céder l'île pour se protéger des convoitises de ses pairs des autres îles de l'archipel. En 1887, le protectorat français s'étend à l'ensemble de l'archipel des Comores avec comme capitale Dzaoudzi sur l'île de Mayotte. En 1946, les Comores obtiennent le statut de territoire d'outre-mer (TOM), avec une Assemblée territoriale et un Conseil de gouvernement qui lui confèrent une véritable autonomie administrative. Le renforcement de cette autonomie en 1961, puis le transfert en 1962 de la capitale de Dzaoudzi à Moroni, sur l'île de la Grande Comore, sont mal vécus par une partie des Mahorais (les habitants de l'île de Mayotte) qui y voient le risque d'une dépendance accrue à l'égard des autres îles.

Le vote en 1972 de l'indépendance des Comores par l'Assemblée territoriale renforce cette crainte, et les accords de 1973 entre la France et les Comores sont vivement contestés par les élites mahoraises. L'indépendance est confirmée par référendum en 1974, mais le détail des résultats montre qu'elle est approuvée à près de 100 % dans les trois autres îles, elle a été rejetée à 64 % à Mayotte. La France, tout en entérinant l'indépendance des Comores, propose alors un nouveau référendum à Mayotte pour le choix définitif de son statut. Celui-ci a lieu en 1976, et les Mahorais votent à plus de 99 % pour le maintien dans la République française. En 2011, Mayotte devient le 101^e département français, rejoignant La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane pour former le cinquième département d'outre-mer (DOM).

(2) Plus de 90 % de la population de Mayotte est aujourd'hui de religion musulmane

4 enfants par femme en 2015-2016

L'indice synthétique de fécondité est de 4 enfants par femme en 2015-2016. Toutefois, la fécondité baisse fortement : la part des femmes ayant eu 7 enfants ou plus a été réduite de moitié entre celles nées dans les années 1940-1949 et celles nées dans les années 1970-1976. Il reste que le désir d'enfant demeure élevé. Interrogées sur ce point dans l'enquête *Migrations, famille et vieillissement*

(MFV) (encadré 2), les jeunes femmes de moins de 25 ans déclarent vouloir 4,3 enfants en moyenne.

L'enquête montre aussi une fécondité plus forte des femmes comoriennes, et plus précisément de celles natives d'Anjouan (4,7 enfants contre 3,7 pour les natives de Mayotte). Cet écart tient avant tout à un déficit éducatif plus important des Anjouanaises, car à niveau d'études équivalent, ces dernières n'ont pas plus d'enfants que les femmes nées à Mayotte [3].

« Terre d'immigration », Mayotte est plus encore aujourd'hui une « terre d'émigration »

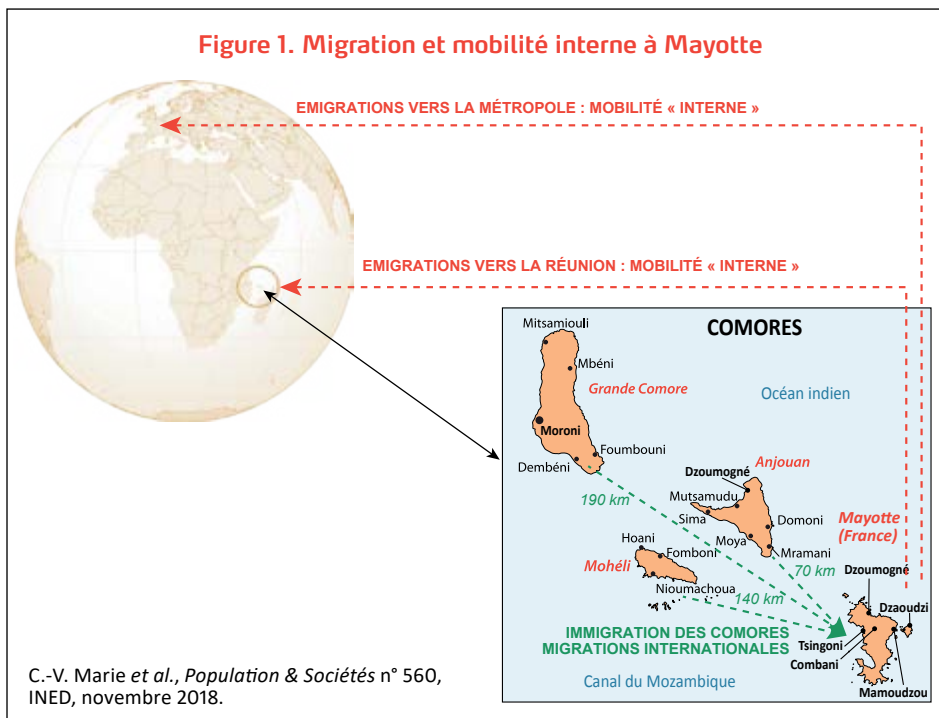
Du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, Mayotte a enregistré un solde migratoire largement positif contribuant alors pour près de 30 % à la croissance de sa population. La tendance s'est inversée depuis, en raison, en premier lieu, de la mise en place en 1995 du « visa Balladur » qui a supprimé le visa automatique de 3 mois dont bénéficiaient jusque-là les Comoriens et a fortement ralenti les entrées légales, sans pour autant tarir les nouvelles arrivées.

Au risque permanent de naufrage, hommes, femmes et enfants demeurent en effet nombreux à s'entasser dans des embarcations (les « kwassas-kwassas ») en prenant tous les risques pour tenter de franchir les 70 km qui séparent Anjouan de Mayotte, dans l'espoir de pouvoir s'y établir durablement⁽³⁾. En retour, les expulsions vers les Comores se sont accélérées, jusqu'à 25 000 par an environ, avec un pic de près de 26 500 en 2010, soit des volumes souvent très supérieurs à ceux enregistrés pour l'ensemble de la métropole. Désormais « irrégulière », l'immigration des Comoriens est un des enjeux politiques majeurs à Mayotte⁽⁴⁾.

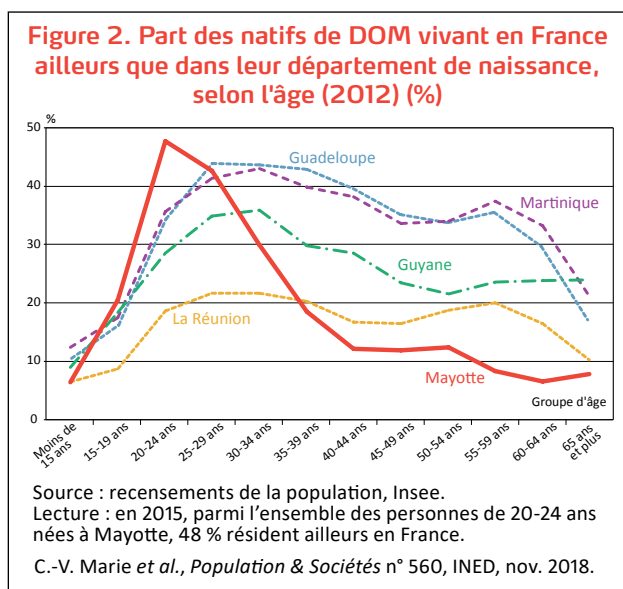
Mais l'inversion du solde migratoire tient pour une large part à l'accélération des départs de jeunes natifs – plus marquée encore que dans les autres DOM qui connaissent également le phénomène [4]. Les départs vers La Réunion, plus anciens, ont été principalement le lot d'hommes et de femmes peu scolarisés ou peu diplômés, et dont l'insertion sociale a été plutôt délicate : en 1999, 86 % de ceux qui résidaient à La Réunion étaient au chômage. Les départs d'aujourd'hui, plus fréquents vers la métropole, concernent de façon croissante des jeunes désireux d'y poursuivre leurs études ou d'y trouver un emploi ou une formation. Ils sont encouragés en ce sens par la politique publique d'« aides à mobilité » mise en œuvre par LADOM⁽⁵⁾.

(3) Ces traversées ont entraîné la mort de plusieurs milliers de Comoriens. Un rapport du Sénat français datant de 2012 les estimait alors « entre 7 000 et 10 000 depuis 1995 ».

(4) La crise migratoire est à l'origine d'une forte déstabilisation de l'ensemble de l'archipel. Ces dernières années à Mayotte, des groupes d'habitants ont engagé de nombreuses opérations dites de « décasages », visant à pourchasser et expulser de leur logement des Comoriens qu'ils soupçonnent d'être des « clandestins » et qu'ils jugent responsables de « l'insécurité grandissante » du département. Par ailleurs, ils dressent des listes nominatives dénonçant ceux qui les hébergent ou les emploient.



l'avantage des femmes aux âges de jeune adulte. Tout aussi remarquable est le creux qui s'amplifie aux alentours de 20 ans – à l'image de ce que l'on observe de plus longue date aux Antilles et à La Réunion – mais qui à Mayotte apparaît pour la première fois dans le recensement de 2007. Il témoigne de l'accélération de l'émigration des jeunes Mahorais, principalement vers la métropole. Témoignent également de cette mobilité ceux qui, après une absence plus ou moins durable de leur île, ont choisi de s'y réinstaller. Nommés « natifs de retour », ils forment 30% de l'ensemble des adultes



natifs résidant dans le département en 2016 et, surtout, près de la moitié des 25-34 ans. À leur départ, ils avaient en majorité (60 %) bénéficié d'une « aide à la mobilité ».

Une recomposition importante de la population

Si, par leur intensité, natalité et immigration concourent à Mayotte à une croissance démographique exceptionnelle, la combinaison de leurs effets y ajoute une dynamique tout aussi spectaculaire de recomposition de son peuplement, conduisant à ce que les natifs de l'île y soient aujourd'hui minoritaires. Ainsi, en 2015-2016, l'enquête MFV montre que plus de la moitié des adultes (18-79 ans) résidant dans le département n'y sont pas nés⁽⁷⁾ : la grande majorité arrive des Comores (42 %) et plus spécifiquement d'Anjouan (30 %). À ceux-là s'ajoutent 12 % de personnes nées ailleurs à l'étranger et 8 % d'autres nées en France, hors Mayotte⁽⁸⁾. Au total, plus de 40 % de ces « immigrants » sont des étrangers, dont une majorité – dépourvue de « titre de séjour » – réside sur l'île en situation administrative irrégulière. Là encore, Mayotte affiche sans conteste une situation exceptionnelle⁽⁹⁾.

En témoigne l'importance de la part des jeunes Mahorais de 18-24 ans installés ailleurs en France, principalement en métropole (45 %, contre moins de 10 % des 35 ans et plus) (figure 2). Sans cette émigration⁽⁶⁾, les natifs seraient majoritaires parmi les adultes résidant à Mayotte (57 % contre 45 % actuellement).

L'évolution de la pyramide des âges illustre les changements qui ont recomposé la démographie de l'île ces trente dernières années (figure 3). L'élargissement continu de sa base à compter de 1997 témoigne du boom de la natalité, et de son accélération à partir de 2012 jusqu'à atteindre les chiffres records évoqués. Des naissances elles-mêmes fortement liées à l'immigration puisqu'issues pour près des trois quarts de mères étrangères ; ces dernières sont plus nombreuses que les hommes à s'installer sur l'île, comme le confirme le déséquilibre hommes/femmes à

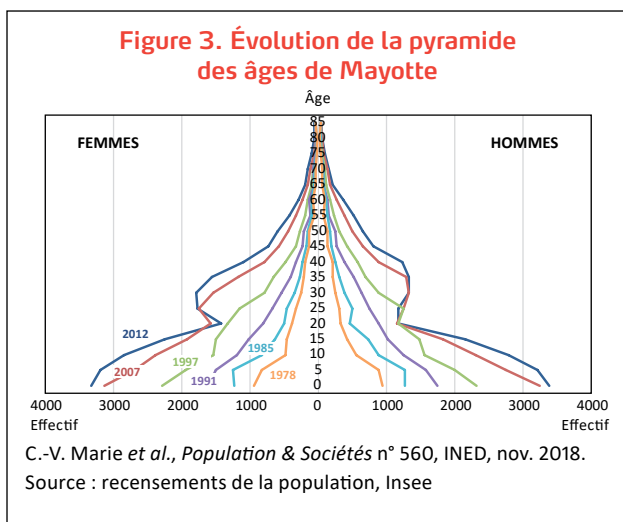
(5) L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) a pour mission de favoriser la formation à l'accès à l'emploi des natifs de l'outre-mer en facilitant leur mobilité vers la métropole. Le financement de ces opérations (« aides à la mobilité ») est couvert par l'État à hauteur de 23,6 millions et 5,5 millions par les Collectivités d'outre-mer. En 2017, 43 % des 19 444 trajets financés pour les étudiants ont bénéficié de jeunes Mahorais.

(6) Au total, en 2015, plus de 25 000 natifs de Mayotte ont été recensés en métropole, dont 60 % âgés de moins de 25 ans.

(7) En 1985, seuls 12 % de la population de Mayotte n'étaient pas natifs de l'île.

(8) Pour l'essentiel des métropolitains (appelés les M'Zoungou) et des natifs de La Réunion.

(9) Seule la Guyane connaît une dynamique comparable, à un degré cependant moindre.



Le défi mahorais : une jeunesse nombreuse à éduquer et promouvoir

Dans ce contexte de forte croissance démographique, l'un des premiers défis à Mayotte est sans conteste celui de l'éducation de la jeunesse, tant sont importants les retards accumulés et l'insuffisance des moyens. Classes surchargées, retards scolaires, illettrisme, taux d'échec record : en matière d'éducation, Mayotte fait aussi figure d'exception. En 2014, 100 400 Mahorais de 15 ans ou plus avaient quitté le système scolaire ou n'avaient jamais été scolarisés. À la rentrée 2018, un nombre record de plus de 100 000 élèves devait être scolarisé, en progression de 4,2 % en un an, dont plus de la moitié dans le 1^{er} degré qui de longue date souffre le plus d'insuffisance de moyens. Un tiers des maternelles et des écoles primaires fonctionne encore selon le système dit de « rotation », qui consiste à scolariser les élèves par demi-journée : la même salle de classe est occupée par deux classes différentes le matin et l'après-midi. Comme le montre l'enquête MFV, cet aménagement touche particulièrement les enfants des personnes étrangères. L'île détient aussi le record de l'illettrisme : en 2015, plus de cinq jeunes sur dix étaient en situation d'illettrisme et 75 % des 17 - 24 ans en grave difficulté de lecture⁽¹⁰⁾. Les efforts de rattrapage à accomplir pour rehausser le niveau d'instruction et développer l'économie sont des défis majeurs à Mayotte et l'attente est grande dans ce domaine comme l'ont montré les manifestations populaires des dernières années.

(10) Les langues usuelles à Mayotte sont le Shimaoré et le Shibushi.

Encadré 2. L'enquête « Migrations, famille et vieillissement (MFV) »

L'enquête « *Migrations, famille et vieillissement (MFV)* » réalisée à Mayotte prolonge celles déjà conduites en 2009 et 2010 dans les quatre autres départements français d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion). Sa réalisation participe à un projet global d'enrichissement et d'amélioration de la production de l'information démographique et sociale dans les départements et régions d'outre-mer. Entre septembre 2015 et mars 2016, 3 200 personnes de 18 à 79 ans ont été interrogées.

Cette enquête vise une connaissance approfondie des mutations sociodémographiques à l'œuvre au sein de la collectivité : importance et caractéristiques des migrations, évolution de la fécondité et des structures familiales, parcours scolaires et insertion professionnelle des jeunes, importance de la précarité sociale et évolution des formes traditionnelles de solidarités.

L'enquête MFV a été conçue par l'Ined qui en assure la direction scientifique et réalisée en collaboration avec l'Insee qui en a assuré la maîtrise d'œuvre.

RÉFÉRENCES

- [1] Genay V., Merceron S., 2017, « La population augmente plus rapidement qu'avant », *Insee Analyses* n° 25.
- [2] Math A., 2012, « Mayotte. La situation économique et sociale », *Chronique internationale de l'IRES* n° 134.
- [3] Marie C.-V., Breton D., Crouzet M., Fabre E., Merceron S., 2017, « Migrations, natalité et solidarités familiales. La société de Mayotte en pleine mutation », *Insee Analyses*, La Réunion - Mayotte, n° 12.
- [4] Breton D., Beaugendre C., Hermet F., 2014, « Quitter Mayotte pour aller où ? », *Informations Sociales*, n° 186, Cnaf, pp. 59-66.

Résumé

Estimée à 23 400 habitants en 1958, la population de l'île de Mayotte a plus que décuplé en 50 ans pour atteindre 256 500 habitants en 2017. Les trois quarts des enfants qui y naissent sont de mères étrangères, Comoriennes pour la plupart. L'immigration, qui contribue depuis longtemps à la croissance démographique, se double d'une émigration importante touchant notamment les jeunes, près de la moitié des personnes de 20-24 ans nées à Mayotte résidant en métropole par exemple. Il en résulte une recomposition importante de la population : plus de la moitié des adultes habitant l'île n'y sont pas nés et sont originaires des îles comoriennes voisines. La population de Mayotte est très jeune et peu instruite. L'un des premiers défis de l'île est de rattraper les retards en matière d'éducation.

Mots-clés

Mayotte, Comores, département français d'outre-mer, fécondité, naissances, immigration, émigration, croissance démographique, éducation.